

BIARRITZ
HALLE D'IRATY
EKAINAREN
18
JUIN

Respect
des droits
civils et
politiques



Argazki Press

Sommaire

Editorial / Aurore Martin	2
MAE, le recul des libertés fondamentales	3
Points de vue et interviews	4 / 5
Manifeste d'appel à la journée du 18 juin	6 / 7
Signataires du manifeste	6 / 7
Programme de la journée	8

Aurkibidea

Sarhitza / Aurore Martin
Euroagindua, oinarritzko eskubideen murrizketa
Iritziak eta elkarrizketak
Ekainaren 18rako deialdiaren manifestoa
Manifestoaren izenpetzaileak
Egunaren egitaraua

Eskubide zibil eta politikoen alde !

www.ekainak18juin.org

Edito

Le Mandat d'Arrêt Européen (MAE) émis contre la militante de Batasuna (gauche indépendantiste basque) Aurore Martin par l'*Audiencia Nacional* (tribunal) de Madrid a soulevé une forte émotion en Pays Basque et dans l'ensemble de l'Hexagone. Elle est arrêtée en novembre 2010 et un nouveau MAE lui est notifié, alors qu'un précédent avait été refusé en juin pour manque de précision sur les faits reprochés. Celui-ci détaille, cette fois, les « délits » qu'elle aurait commis : articles d'opinion, conférences de presse, déclarations publiques... Aurore est incarcérée, puis libérée sous un contrôle judiciaire extrêmement strict. On se souvient de la suite : le Tribunal de Pau accepte ce mandat puis en décembre, la Cour de Cassation, dernier recours juridique possible, rejette le pourvoi d'Aurore Martin, obligeant celle-ci à se cacher pour éviter d'être livrée à la justice espagnole et les années de prison qui pourraient en découler.

Aurore Martin n'est pas un cas isolé. Depuis la mise en vigueur du MAE, de nombreux militants basques ont déjà été remis à la justice espagnole pour des faits similaires, pour avoir eu une activité politique et publique. Les libertés démocratiques élémentaires (association, réunion, expression...) sont ainsi bafouées.

L'acceptation de la remise d'Aurore Martin ouvre une nouvelle porte, celle du renvoi vers l'Espagne des militants basques de nationalité française. C'est une première, un précédent. Jusqu'à présent toutes les tentatives avaient échoué. Avec cette nouvelle étape, la France criminalise, sous le prétexte de "lutte contre le terrorisme", les expressions politiques.

Aujourd'hui, le Pays Basque est à la veille de changements importants. La sortie du conflit politique, le dernier de cette ampleur en Europe, est envisageable et se met en place. C'est une opportunité historique à saisir. Nous avons toutes et tous un rôle à y jouer, partis politiques, syndicats, associations et citoyens.

Le 18 juin est un rendez-vous important, ouvert à toutes les personnes qui veulent afficher leur solidarité envers Aurore Martin et qui souhaitent que les libertés démocratiques soient respectées en Pays Basque.

Soyons nombreuses et nombreux à nous mobiliser!!!

Aurore Martin, Batasunako militantearen kontra Madrillgo auzitegi nazionalak luzatu euroaginduak emozio handia eragin du Euskal Herrian eta orohar Hexagonoan. 2010eko azaroan atxilotu ondoan, euroagindu berri bat notifikatu zioten, ekainean jadanik eskaera bat gibelerat bota zutelarik leporatuak zitzaizkion ekintzak ez zirelako aski zehaztuak. Euroagindu berriak, burutu omen dituen « delituak » zehazten ditu : iritzi artikulak, prentsurrekoak, deklarapen publikoak... Aurore presondegiratua da eta kontrol judizial zehatz batekin askatua da. Badakigu zer izan den segida : Paueko auzitegiak euroagindua onartzen du eta abenduan, azken helegite posiblea zen Kasazio gorreak Aurore Martinen kasazio errekurtsioa gibelerat botatzen du, Aurore gordetzera behartuz, espagnol justiziaren esku utzia izatea eta presondegian pasa beharreko urteak ekiditeko.

Aurore Martin ez da kasu isolatu bat. Euroagindua martxan ezarri denetik, aintz dira, arrazoin bertsuengatik, aktibitate politiko eta publiko bat izateagatik espagnol justiziaren esku utziak izan diren euskal militanteak. Oinarritzko eskubide demokratikoak (elkarte, bilkura, adierazpen...) dira honela zapuztuak.

Aurore Martin Españaratzea onartzeak ate berri bat idekitzen du, hau da, frantses nortasuna duten euskal militanteak Españarat igortzea. Lehen aldia litzateke, aurrekari bat. Orain arte, saio guziek huts egina zuten. Etapa berri honekin, Frantziak adierazpen politikoa kriminalizatzen du, « terrorismoaren kontrako borroka » aitzakitza erabiliz.

Gaur egun, Euskal Herria aldaketa garrantzitsuen atarian da. Europan haunditasun haundien duen gatazka politiko honen konponbidea egingarri da eta martxan ezartzen ari da. Baliatu behar den aukera historikoa da. Denek dugu paper bat jokatzeko, alderdi politiko, sindikatu, elkarte zein herritarrok.

Ekainaren 18koa hitzordu garrantzitsua da, Aurore Martini sustengua adierazi nahi dioten guzietan eta Euskal Herrian askatasun demokratikoak errespetatuak izan daitezen nahi duten guzietan idekia.

Hauts ditzagun mobilizazioaren markak!!!



Aurore Martin

3 janvier 1979 Naissance à Oloron Sainte Marie.

Janvier 2006 Participation à la direction nationale du parti Batasuna.

Mars 2009 Première mise en cause par l'Espagne.

Juin 2010 Un premier mandat d'arrêt européen lui est notifié, il est refusé par la Cour d'Appel de Pau.

Novembre 2010 Un second mandat d'arrêt européen lui est notifié, elle est incarcérée une semaine près de Toulouse. La Cour d'Appel de Pau, qui avait refusé le mandat 5 mois plus tôt, l'accepte cette fois-ci.

Décembre 2010 La Cour de Cassation rejette le pourvoi, Aurore doit être livrée à l'Espagne.

Décembre 2010 Dans une lettre publique, elle annonce qu'elle ne soumettra pas à la décision de justice et qu'elle continuera à défendre ses idées. Depuis cette date, elle vit cachée.

Mars 2011 Elle est candidate suppléante aux élections cantonales à Tardets.

Soutien financier

Pour participer financièrement à la campagne de solidarité avec Aurore Martin et de dénonciation du MAE **envoyez vos dons à : association ERLEA 14 rue Bourgneuf 64100 Bayonne.**

Aurore Martinen sustengurako kanpaina eta euroaginduaren kontrako dinamika diruz laguntzeko **zuen ekarpenak ondoko helbiderat bidali dezakezu : ERLEA elkarte, 14 Bourgneuf karrika, 64100 Baiona.**

Mandat d'Arrêt Européen

Le recul des libertés fondamentales

Les attentats du 11 septembre 2001 ont ébranlé le monde entier. Les premières réactions des autorités américaines, avec en tête le président Bush pointant « une guerre totale au terrorisme », ont très vite laissé entrevoir le profond bouleversement que nous allions connaître. L'antiterrorisme devenait une problématique mondiale et suscitait un consensus général, les atteintes aux libertés civiles et politiques semblaient n'être qu'un moindre mal s'il en allait de la sécurité du monde.

Ainsi, sous le coup de l'émotion, le *Patriot Act*, composé de mesures liberticides sans précédent, fut adopté aux Etats Unis. En Europe : la voie était ouverte pour la mise en place de mesures d'exception. La présidence espagnole de l'Union Européenne avait donc l'occasion inespérée de pouvoir légitimement proposer des mesures favorisant la « lutte antiterroriste », déjà en gestation. Les Etats français et espagnol ayant déjà leur propre laboratoire d'action au Pays Basque (GAL, plan ZEN, disparitions de militants...), savaient exactement de quels outils, de quelles lois d'exception, de quelles mesures ils avaient besoin pour parfaire leur répression envers le mouvement de libération du Pays Basque.

Sous l'impulsion du gouvernement Aznar, les gouvernements ont profité des événements du 11 septembre 2001 pour accélérer l'adoption du Mandat d'Arrêt Européen.

Ainsi, des principes fondamentaux du droit protégeant les libertés civiles et politiques des citoyens européens ont été totalement remis en cause, sans que cela n'émeuve les gouvernements européens.

La France l'adopte le 9 mars 2004 et le 12 mai 2004, trois jeunes du Pays Basque nord Amaia Rekarte, Yves Machicote, et Haritza Galaraga furent arrêtés, et un mandat d'Arrêt Européen leur fut signifié du fait de leur implication dans le dossier HAIKA/SEGI instruit par le juge espagnol Garzón. Pour la première fois, le gouvernement français appliquait le Mandat d'Arrêt Européen à des jeunes reconnus de nationalité française. Une peine de 12 ans de prison pouvait par conséquent sanctionner les trois militants pour leur rôle de porte-parole du mouvement de la jeunesse basque SEGI. Grâce à une très forte mobilisation, à des manifestations, et à la dénonciation de cette mesure par de nombreux mouvements sociaux, syndicaux

et politiques, le 1er juin 2004, la Cour d'Appel de Pau a refusé l'application de ces MAE, rejet confirmé par la Cour de Cassation au motif que les délits reprochés à ces jeunes auraient été commis pour partie en France.

En décembre 2004, ce fut l'arrestation de Jean François Lefort porte-parole d'Askatasuna, et quelques semaines plus tard la notification d'un Mandat d'Arrêt Européen. Là encore, rejeté pour les mêmes motifs. Mais déjà en 2004, alors que ces mandats d'arrêt n'étaient pas appliqués nous alertions sur la poursuite logique de cette stratégie. La ré-

pression politique allait se renforcer et bien évidemment, tous les militants politiques basques allaient en être la cible. L'Audiencia Nacional parviendrait tôt ou tard à obtenir des autorités françaises la remise de militants basques de nationalités françaises, et ce pour leur activité politique.

Mais les citoyens basques de nationalité espagnole n'ont pas bénéficié de ce garde-fou, et depuis 2004, des dizaines et des dizaines de citoyens basques, de nationalité espagnole, ont été remis aux autorités espagnoles pour leur simple engagement politique, ou sur la foi de décla-

rations obtenues sous la torture, et cela sans aucune remise en cause des méthodes utilisées. Il y a quelques semaines ce sont 8 jeunes poursuivis pour leur militantisme au sein du mouvement de jeunes Segi qui, après être apparus à Ispoure pour rendre publique leur situation, ont été arrêtés et rapidement remis aux autorités espagnoles. Tous incarcérés à Madrid, ils encourent des peines de 12 ans de prison.

Aurore Martin a été la cible suivante, son deuxième mandat d'arrêt européen pour les mêmes faits (ses activités politiques au sein du parti Batasuna, illégal au

Pays Basque Sud, mais légal dans l'état français), a fini par être accepté par la Cour de Cassation au mois de décembre 2010. Pour les autorités espagnoles, il ne s'agit que d'une question de temps, temps laissé au gouvernement français pour valider cette stratégie liberticide. Aurore Martin l'a refusé et a décidé de vivre cachée de façon à poursuivre son activité politique légitime et légale.

Il s'agit donc de l'arme ultime dans la criminalisation des idées et de l'activité politique – concrètement la demande de souveraineté et la dénonciation de la répression franco-espagnole – en indiquant que ces objectifs coïncident avec ceux de l'ETA, et en transformant les personnes et organisations en collaborateurs ou membres de cette organisation. Ainsi, la stratégie d'illégalisation des partis et mouvements sociaux, stratégie d'arrestations et d'incarcérations de centaines de militants politiques basques, a trouvé son relais juridique au niveau européen. C'est purement et simplement l'opposition politique menée par la gauche indépendantiste que l'on veut museler.

Pourtant, des voix remettant en cause cet outil répressif et ces mesures d'exception se font entendre. Au Pays Basque et dans l'Etat français, depuis 2004, des milliers de citoyens se sont prononcés et mobilisés, associations, mouvements, syndicats, partis politiques, regroupés au sein du Collectif contre le Mandat d'Arrêt Européen travaillent à cette remise en cause d'une logique uniquement basée sur la répression politique du conflit basque.

L'heure est au changement, à l'engagement et à la prise de responsabilité individuelle et collective. Nous pouvons construire un rempart face à ces dérives sécuritaires, face à l'entêtement des Etats français et espagnol à continuer dans le tout répressif alors que l'engagement de la gauche indépendantiste en faveur d'une résolution démocratique du conflit est manifeste, et que son engagement en ce sens est total.

Le 18 juin est une mobilisation importante, mais pas seulement. C'est le début d'un large mouvement pluriel, respectueux des divergences mais unitaire, fort, qui a pour ambition de participer activement à la mise en place d'une solution juste en Pays Basque et de s'opposer à toutes les dérives liberticides.

LE MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN EN 2 MOTS

La procédure du Mandat d'Arrêt Européen (MAE) a été adoptée par l'Union Européenne en 2002 et a été intégrée au droit français par la loi du 9 mars 2004. Elle visait officiellement à simplifier les procédures d'extradition utilisées jusque-là pour remettre à un Etat européen un ressortissant d'un autre Etat de l'Union. En réalité, elle fait disparaître notamment le principe de double-incrimination, qui exigeait que les faits reprochés à la personne visée constituent des délits et dans le pays demandeur, et dans le pays qui exécute le MAE. Elle fait également disparaître les quelques contrôles que prévoyait cette procédure. Aujourd'hui, la procédure est expéditive et le Tribunal se contente d'examiner la forme de la demande et en aucun cas le fond, l'UE considérant comme acquis le caractère démocratique de ses membres et donc comme inutile toute vérification supplémentaire sur la base de la «

confiance réciproque » et « la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires ». Depuis sa mise en vigueur, des centaines de personnes ont été ainsi remises à l'Etat qui les demandait sans avoir eu aucune possibilité d'exercer leur droit de se défendre, y compris dans les cas de MAE entièrement basés sur des déclarations arrachées sous la torture. Cette procédure est dénoncée par de nombreux acteurs politiques et sociaux car, loin d'harmoniser les droits européens, elle étend de fait les législations d'exception de chaque Etat à l'ensemble du territoire de l'UE. De plus, elle permet de passer sous silence l'utilisation de la torture, notamment par les forces de police espagnoles, pourtant largement dénoncée par de nombreuses organisations internationales de défense des droits de l'Homme, parmi lesquelles Amnesty International, le Comité contre la Torture de l'ONU, etc.



Février 2011 : Conférence de presse en soutien aux 8 jeunes de Segi sous le coup d'un MAE

Argazki Press

LE CONSEIL DE L'EUROPE S'INQUIÈTE

Le 15 mars 2011, Thomas Hammarberg, le commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, a dénoncé le recours excessif au mandat d'arrêt européen, et dénoncé des abus et dérives du système, « Des organisations de défense des droits de l'Homme ont dénoncé l'emprisonnement de personnes innocentes, des arrestations disproportionnées, des violations des droits procé-

duraux et l'impossibilité, dans certains pays, pour une personne innocente de contester la décision de la remettre à un autre Etat. Les problèmes semblent s'être aggravés avec l'augmentation du nombre des MAE : on en compte en moyenne plus d'un millier par mois... » « l'application de ces procédures a entraîné des violations des droits de l'homme... ».

Elkarrizketak

Interviews



Patrick BRAOUEZEC

Député de Seine Saint Denis

Vous avez déposé une question écrite à l'Assemblée Nationale à l'attention du Ministre de la Justice sur le cas d'Aurore Martin. Pourquoi avez-vous fait cette démarche et avez-vous obtenu une réponse ?

Poser cette question est pour moi être en cohérence avec mes engagements aussi bien pour les libertés publiques que privées. De plus en plus souvent le gouvernement agit en contradiction ou s'arrange avec la loi au point qu'il est souvent montré du doigt et dénoncé pour ces violations. Il est donc fondamental de dénoncer ces dérives qui sont faites au nom d'une lutte contre le terrorisme mais qui visent plus à réduire les libertés au

profit d'une surveillance accrue, de contrôle systématique et de réduction de l'espace public.

A propos du mandat européen, je rappelle l'avis du Conseil d'État qui précise que la France ne peut renoncer à son droit de ne pas extraditer des personnes poursuivies ou condamnées pour des infractions à caractère politique. Les faits reprochés en Espagne à Aurore Martin sont de cette nature, sans oublier que ce mandat ne garantit ni le maintien d'une procédure contradictoire ni une audience collégiale ni des voies de recours.

Permettre l'extradition d'Aurore serait renforcer le contexte policier -en réduisant dangereusement les libertés fondamentales- que le gouvernement veut imposer à l'ensemble des personnes qui demandent d'autres choix politiques.

Aurore ne doit pas être extradée et il est important que nous soyons nombreux à manifester notre opposition à ces violations des droits fondamentaux.

Je n'ai toujours pas obtenu de réponse, il faut très souvent plusieurs semaines avant d'en recevoir une. Si rien ne vient, je me fais fort d'insister.

Aurore-en estradizioa onartzearekin, gobernuak beste hautu politiko bat egin nahi dutenei inposatu nahi dien kontestu politziala azkartzea litzateke -oinarrizko eskubi-deak modu arriskutsuan murriztuz-.

Aurore ez da estraditatu izan behar eta horregatik da hain garrantzizkoa oinarrizko eskubideen urraketen kontra kopuru handian mobilizatzea.



Luxi OXANDABARATZ

Elue municipale de Gamarthe

Vous faites partie des élus qui se sont engagés dans la lutte en faveur du respect des droits civils et politiques, en hébergeant Aurore et ensuite les 8 jeunes de Segi, pourquoi ?

Malgré différentes tentatives de résolution du conflit basque, des dizaines de personnes continuent d'être arrêtées et si souvent torturés ! Des tortures, des auto inculpations et des noms d'amis, de collègues sont arrachés. Puis de nouvelles arrestations basées sur les faits relatés sous la torture, et ainsi de suite. Il est difficile de croire en ce XXIème siècle qu'une accusation peut être celle « d'appartenir à Segi », « à Batasuna », « d'avoir donné une conférence de presse » ou « écrit un article d'opinion » comme dans le cas d'Aurore Martin ! Devant cette situation d'angoisse, quoi de plus normal que de venir chercher de l'aide et fuir la répression afin de reprendre une vie normale ? Face à ces injustices que je ressens très profondément, cela a été tout simplement une évidence pour moi d'accueillir et d'héberger ces jeunes qui risquaient à leur tour la torture. L'Espagne « les demande » et fait appliquer le Mandat d'Arrêt Européen. La France ferme les yeux sur l'origine de l'information et cautionne de fait la pratique des tortures ainsi que l'emprisonnement de militants. Cette injustice est inacceptable, non à la torture, non au MAE ! Je continuerai à me mobiliser jusqu'à leur abolition !

Euskal Herriak bekegintza saiakerak bizi izan baditu ere errepresioa ez da sekulan gelditu eta tortura kasuak beti aktualitatean dira. Tortura hoietarik atera auto inculpazio edota lagunen izenek beste arrestatze batzuk eragiten dituzte, eta berriaz haste. XXI. mendean zaila da ulertzea ideia politikoengatik edo iritzi artikulatu bat idazteagatik errepresio horren zurrunbiloan izatea! Aterbetu ditudan gazte hoiek tortura hoietarik ihes egin dute, neretzat ezinbestekoa izan da atear ideki eta aterbearen eskeintzea. Injustizia guzieren kontra borrokatzen segituko dut, torturarik ez, eurogindurik ez!



Annick COUPÉ – Christian MAHIEUX

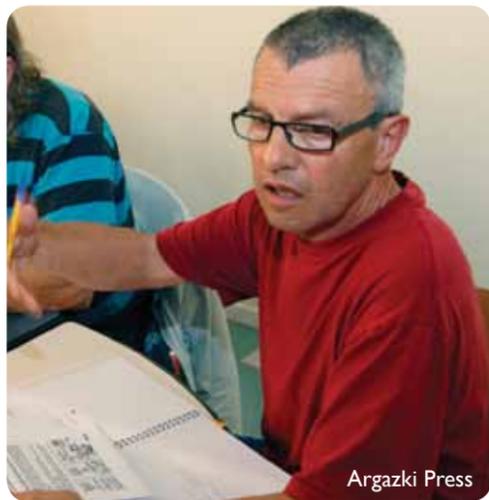
Porte-paroles de l'Union syndicale Solidaires

En tant que syndicalistes, pourquoi vous-êtes vous engagés dans la lutte contre le MAE ?

A travers la situation faite à Aurore Martin, nous avons pris conscience de ce que représente la procédure du MAE. Cette procédure nous semble particulièrement inacceptable. Le MAE est émis par un état en fonction de ses propres lois nationales (et des restrictions des libertés fondamentales

dans ce pays) : les autres états européens ne font que vérifier sa forme pour savoir s'ils le mettent en œuvre ou non, indépendamment du fond. C'est une procédure extrêmement dangereuse pour tous les mouvements sociaux en Europe. Dans différents pays européens, diverses juridictions, au nom de l'anti-terrorisme, visent en fait à criminaliser les contestations sociales et politiques : il s'agit bien d'une volonté de criminaliser les opposants, au nom de la lutte contre le terrorisme. La mise en œuvre du MAE s'inscrit dans cette dérive dangereuse pour les libertés fondamentales. Dans le cas d'Aurore Martin, le MAE se met en œuvre sur la base d'une simple expression d'une opinion politique sur le sol espagnol, expression politique assimilée à un acte terroriste par le gouvernement espagnol ! On voit bien dans quelle dérive conduit cette procédure : elle doit être abandonnée pour Aurore Martin bien sûr, mais au-delà elle doit être abrogée au plan européen !

Prozedura biziki arriskutsua da Europar mugimendu sozial ororentzat. Europako eskualde desberdinetan, legedi desberdinek duten helburu bakarra, terrorismoaren kontrako borrokaren izenean asaldaketa sozial eta politiko oro kriminalizatzea da



Argazki Press

Claude LARRIEU

Membre du NPA

Depuis sa création, le NPA a critiqué et combattu la procédure du MAE. Pour quelle(s) raison(s) ?

Le NPA défend les libertés démocratiques or le Mandat d'Arrêt Européen (MAE) est un outil liberticide aux mains des Etats européens. Reposant sur « un degré de confiance élevé entre les états membres », il donne une couverture judiciaire à un acte politique honteux, la répression envers des militant-e-s basques pour leur engage-

ment politique public (légal dans l'Etat français !), et de plus leur livraison à l'Etat espagnol, où sévissent juridictions d'exception, interdictions et illégalisations politiques, torture. Le Pays Basque est aujourd'hui un laboratoire : demain, dans ce contexte de crise du capitalisme où se multiplient résistances et luttes, tout militant politique, syndical, associatif ...de l'espace européen sera menacé. Sous couvert de « lutte contre le terrorisme », le MAE permet de fait la répression politique et n'est donc pas « détourné » lorsqu'il sert, comme au Pays Basque, à muse-ler des oppositions. Aussi il n'est pas

réformable et doit être supprimé. Il s'agit aujourd'hui de construire un mouvement de masse pour exiger son abrogation pure et simple.

**Estalgi juridiko bat emaiten dio lotsagarria den jarrera politiko bati : euskal militanteek duten egiamendu politikoari errepre-
sioaren bidez erantzuten baitio, eta hauek, salbuespeneko lege-
riak, legez kanporatzeak eta tortu-
ra erabiltzen dituen Españaren
esku uzten baititu.
Erreforma ezina da eta deusezta-
tua izan behar du.**



Argazki Press

Michel TUBIANA

Président d'Honneur de la Ligue des Droits de l'Homme

Vous la soutenez depuis le début. En quoi le cas d'Aurore Martin vous a-t-il particulièrement interpellés ?

S'opposer à l'exécution du mandat d'arrêt européen qui frappe Aurore Martin, c'est refuser que la parole politique devienne un délit, c'est s'opposer au mépris des droits de la défense et c'est, enfin, affirmer que l'Europe que nous voulons n'est pas celle-là. Voici une française

poursuivie en Espagne pour être membre d'une organisation qui y a été déclarée illégale, mais pas en France, et simplement pour y avoir tenu des propos publics que chacun s'accorde à considérer comme exempts d'un quelconque délit. Outre l'absurdité qui résulte de ce simple résumé, nous ne pouvons pas accepter qu'une personne soit poursuivie pour avoir dit ce qu'elle pense. Nous ne pouvons pas plus accepter que le juge ait les mains liés et que les moyens de critiquer un mandat d'arrêt européen soient quasiment nuls. Il en va des droits de la défense. L'Europe ne peut être un vaste espace où les Etat s'arrangent entre eux, par-dessus la tête des citoyens européens et au mépris de leurs libertés individuelles et de leurs droits politiques. Enfin, il y a toujours quelque chose de profondément surprenant à constater que l'on puisse encore croire qu'en bâillonnant une parole, on la supprimera.

**Europa ezin daiteke izan Estatu-
tuek beren arteko kontuak kon-
pontzen dituzten eremu zabal
bat, jendartearen eta norba-
nakoaren askatasun eta esku-
bide politikoei muzin eginez.**



DR

Patrick BAUDOIN

Avocat à la cour de Paris
Président d'honneur de la FIDH

Quelles sont les caractéristiques des législations d'exception et pourquoi les dénoncez-vous ?

Depuis l'adoption en France, en 1986, d'une loi comportant un véritable arsenal juridique antiterroriste, la Fédération internationale de ligues des droits de l'Homme (FIDH) dénonce avec force l'utilisation d'une telle législation d'exception dans la lutte contre le terrorisme, en ce qu'elle ouvre la voie à une justice arbitraire et démultiplie les risques d'atteintes aux libertés. La lutte contre le terrorisme

sert trop souvent d'alibi pour s'affranchir du respect des droits de l'Homme. Le difficile équilibre entre combat anti-terroriste et libertés individuelles se trouve de plus en plus compromis, au détriment des droits et libertés, depuis les attentats du 11 septembre 2001. C'est ainsi que la plupart des évolutions législatives intervenues depuis dix ans en France sont allées dans le sens de l'aggravation de la restriction des droits des individus. En confiant aux juges des pouvoirs exorbitants de droit commun, en autorisant des juridictions à juger non pas des actes mais des intentions à travers l'incrimination fourre-tout que constitue l'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, une telle législation comporte des risques de dérives importantes, peu compatibles avec un Etat démocratique.

**Terrorismoaren kontrako borroka, aintzitan aitzakia bezala erabilia da giza eskubideen errespetua norbereganatzeko. Honela, Frantzia azken hamar urteetako legegintzaldien bila-
kaerak, okerrera egin du pertso-
nen eskubideen murrizketari dagokionez.**



Argazki Press

Anaiz FUNOSAS

Porte-parole d'Askatasuna

Que vous inspire l'exécution du MAE à l'encontre d'Aurore Martin ?

La volonté de remettre Aurore Martin aux autorités espagnoles met en évidence encore une fois la participation active de l'Etat français dans la ges-

tion du conflit politique que nous vivons en Pays Basque. Bien que ce Mandat d'Arrêt Européen ait été émis par une juridiction d'exception, l'Audience Nationale de Madrid, son application et son exécution sont la conséquence de la volonté politique de l'Etat français d'emboîter le pas des illégalisations sur son territoire. Cette escalade répressive menée par les deux Etats, main dans la main, met en exergue la gestion purement répressive du conflit politique basque. Une politique répressive développée par une activation totale des législations d'exception et par l'utilisation abusive du Mandat d'Arrêt Européen. Cette politique est d'autant plus inacceptable que des avancées importantes ont été faites en faveur d'une résolution définitive du conflit, par la mise en marche d'un processus démocratique.

Plus que jamais, l'exigence d'une abrogation de ces législations d'exception est primordiale car elles bafouent au quotidien les droits civils et politiques des citoyen(ne)s basques. Ces mesures liberticides sont aujourd'hui un véritable obstacle à une dynamique de résolution démocratique d'un conflit politique que l'ensemble de la société basque souhaite résoudre.

**Sekulan baino lehtasun haundi-
diagoa du salbuespeneko legeri-
horien deuseztapena exijitzea.
Egunero gure eskubide zibil
eta politikoak urratzen dituzte.
Eskubideen urraketetan oinar-
rituriko neurri horiek, euskal
jendarteak konpondu nahi duen
gatazkaren konponbide demo-
kratikorako dinamika trabatzen
dute.**



TALA

Ekainaren 18rako mobilizazioaren deialdirako manifestoa

Salbuespeneko legerien ezeztatzea Europan Gaur egun indarrean den Euroaginduen ezeztatzearentzat Aurore Martin-en askatasunarentzat

Paueko Dei Gorteak eta Kasazio Gorteak, espainiar agintariak Aurore Martinen kontra galdegin euroagindua onartu dute. Aurore Martin nortasun frantsesekoa da eta Batasuna erakunde independentista euskalduneko militante. Españako presondegietan 12 urteko presondegi zigorrerakondatua izateko arriskua du, gaur egun Espāñan legez kanpo baina Frantzia legez-tatua den Batasunako kide gisa adierazpen politikoak egiteagatik (bilkura, prentsaurreko edo hedabideetan).

Frantses estatuak, bere herri-tar bat Europako beste estatu baten esku, hau da, Espāñaren

esku uztea onartu du, bere lurraldean legez kanpokoak ez diren ekimen batzuentzat, oinarriko eskubidearen adierazle diren ekimen batzuentzat, hau da, adierazpen askatasuna, biltzeko askatasuna edo iritzi askatasuna. Are onartezinagoa da, Aurore Martinen espāñaratzea galdegin dute legeriak salbuespeneko legeriak direlarik eta nazioarteko hainbat eragilek, Espānak, euskal militanteen kontra besteak beste erabiltzen dituen tortura kasuak onartu eta salatu dituztelarik (Human Rights Watch, Amnesty International, CPT...).

« Terrorismoaren kontrako

borroka »ren aitzakiarekin, Frantses eta Espāñol estatuak eta beren egitura judizialek, adierazpen politikoak kriminalizatzen dituzte. Errepresioa areagotzen dute, ezker abertzaleak Euskal Herriaren gatazkaren konponbide demokratiko, politiko eta baketsu baten alde urratsak emaiten dituelarik.

Aurore Martinen kontrako euroaginduen aplikapenak, argi uzten du tresna honek errepresio politikorako duen erabilera. Baina Aurore Martin ez da biktima bakarra. Nortasun espāñoleko militante aintz dira sistematikoki espāñol agintarien esku utziak direnak arrazoin berdinegatik. Hauen kasuan ere, adierazpen politikorako dute eskubide demokratikoa argi eta garbi urratzen da.

Bi estatuak herri honekiko dute oposizio politikoa estaltzeko darabilten jokoak salatzen dugu.

Euroaginduen erabilpen desbideratua salatzen dugu, estatuak askatasunaren ukapenerako tresna gisa erabiltzen baitute. Aurore Martine-i

aplikatzen zaio gaur. Bihar, Europar eremuko edozein militante politiko zein sindikali aplika diezaioke.

Erakunde eta elkarte demokratiko guztiak deitzen ditugu, aldarrikapen honen inguruan modu bateratuan mobilizatu gaituzten.



Mars 2011 : Chaîne humaine

Argazki Press

Premiers signataires hexagonaux

Alfonsi François - Député Européen - Les Verts Europe Ecologie – Europar deputatua
Amara Jean Claude - Porte parole de Droits Devant!-eko bozeramailea
Barge Pierre - Président de l'Association Européenne pour la Défense des droits de l'Homme-AEDHeko lehendakaria
Bastid Jean Pierre - Ecrivain - idazlea
Baudoin Patrick - Président d'honneur de la FIDH, coordinateur du groupe d'action judiciaire de la FIDHeko ohorezko lehendakaria, FIDHeko ekimen judizialaren taldeko koordinatzailea
Bectarte Clémence - Chargée de la coordination du groupe d'action judiciaire de la FIDHeko ekimen judizialaren taldeko koordinazio arduraduna
Benhotman Hafed - Ecrivain - idazlea
Besancenot Olivier - Membre du NPAko militantea
Boislaroussie Jean Jacques - Porte parole des Alternatifs-eko bozeramailea
Boumédiène Alima - Sénatrice – Les Verts - senadorea
Bové José - Député Européen – Les Verts Europe Ecologie – Europar deputatua
Braouezec Patrick - Député de Seine-Saint Denis – Gauche démocrate et républicaine – Seine Saint Deniseko diputatua – Ezkertiar demokrata eta errepublikarra
Brignolle Jean - Secrétaire général du Syndicat des Travailleurs Corses STCEko idazkari nagusia
Cassan Patrick - Membre du NPA Paris-eko NPAko militantea
Cognères Cyril - Conseiller municipal de Limoges – Les Alternatifs - Limoges-eko hautetsia
Collin Phippe - Porte Parole Confédération Paysanne-eko bozeramailea
Coupé Annick - Union syndicale Solidaires
Coutrit Thomas - Co-président d'Attac France-eko lehendakariakidea
Crinon Monique - Sociologue et philosophe, présidente du réseau "initiative pour un autre monde" - Soziologo eta filosofoa, "beste mundu baterako inizatiba" sareko lehendakaria
Dore Patricot - Secrétaire général de l'union générale des travailleurs de Martinique UGTM Martinikako langileen batasun orokorreko idazkari orokorra
Dreano Bernard - Co-président de l'assemblée européenne des citoyens - Herriarren europar biltzarren lehendakariakidea
Dubois Jean Pierre - Président de la Liges des Droits de l'Homme – LDHeko lehendakaria
Duflot Cecile - Porte parole Les Verts Europe Ecologie-eko bozeramailea
Eyraud Jean Baptiste - Militant Associatif – herri mugimenduko militantea
Fanon Mendes France Mireille - Présidente de la fondation Fanon Mendes France - Fanon Mendes France fundazioko lehendakaria
Fattorini Gianfranco - Co-président du MRAP représentant permanent auprès de l'ONU - MRAP-eko lehendakariakidea, Nazio Batuen Erakundean ordezkaria
Gaillot Jacques Monseigneur

Goyetche Marie Pierre - Présidente de l'Union Syndicale des travailleurs Kanaks et exploités l'USTKEren lehendakaria
Grèze Catherine - Députée Européenne - Les Verts Europe Ecologie – Europar deputatua
Haoas Rock - Union Syndicale des travailleurs Kanaks et exploités USTKE
Herribey Jean-Marie - Universitaire à Bordeaux, ancien président d'Attac France - Bordaleko unibertsitaria, Attac France-eko lehendakari ohia
Hessel Stéphane - Ecrivain et juriste - Idazle eta jurista
Jacquard Albert - Ecrivain - idazlea
Kerfi Mina - Union Syndicale des travailleurs Kanaks et exploités USTKE
Leclerc Henri - Président d'honneur de la LDHeko ohorezko lehendakaria
Lemonnier Corentin - Syndicat des travailleurs de Bretagne SLB sindikatua
Lesage de la Hays Jacques - Ecrivain psychanalyste - Idazle psikoanalista
Lespade Jean-Marc - Maire de Tarnoseko auzapeza
Mahieux Christian - Union syndicale Solidaires
Mamère Noël - Député – Les Verts - Deputatua
Martin Myriam - Porte Parole du NPAko bozeramailea
Massiah Gustave - économiste, co-fondateur du CEDETIM, membre du conseil scientifique de ATTAC - Ekonomialaria, CEDETIM-eko sortzaileetakoa, ATTAC-eko kontseilu zientifikoko kidea
Mathieu Xavier - Ancien délégué CGT entreprise Continal "CONTI" - CGTeko ordezkari ohia Continal "CONTI" enpresan
Menenger Nadia - Journaliste écrivain - Kazetari idazlea
Mosconi Alain - Responsable National des transports STCEko Garraioen arduradun nazionala
Taelman Pascale - Présidente du Syndicat des Avocats de France- SAFeko lehendakaria
Paccou André - Membre du Comité central de la LDH-ko partaidea
Poupin Christine - Porte Parole du NPAko bozeramailea
Quirante Gael - Membre du comité exécutif du NPAko batzorde exekutiboko kidea
Rajfus Maurice - Historien - Historialaria
Renucci Dominique - Présidente de la section LDH d'Ajaccio - Ajaccioko LDH-ko lehendakaria
Soboul Edith - Secrétaire fédéral Alternative Libertaire-eko idazkari federala
Stora Benjamin - Historien- Historialaria
Talamoni Jean Guy - Elu à l'assemblée de Corse, président du groupe Corsica Libera - Kortsikako biltzarreko hautetsia, Corisa Libera taldeko lehendakaria
Tubiana Michel - Président d'honneur de la LDH-eko ohorezko lehendakaria
Urtubio Lucio - Ecrivain, maçon - Idazlea hargina
Vallini André - Député PS de l'Isère - Ancien président de la commission d'enquête d'Outreau - PS deputatua
Warenghe Gérard - Président de Partenia 2000eko lehendakaria
Zevaco Michèle - Présidente du Comité central LDH Corse - Kortsikako LDH-ko lehendakaria

Eskubide zibil eta politikoen alde !

Manifeste d'appel à la mobilisation du 18 juin

**Abrogation des législations d'exception en Europe
Pour l'abrogation du mandat d'arrêt européen tel qu'il existe
Pour la liberté d'Aurore Martin**

La Cour d'Appel de Pau, puis la Cour de Cassation, ont validé le mandat d'arrêt européen délivré par les autorités espagnoles à l'encontre d'Aurore Martin, militante de nationalité française de l'organisation indépendantiste basque Batasuna. Elle risque 12 ans d'incarcération dans les prisons espagnoles pour s'être exprimée politiquement (dans des réunions, conférences de presse, médias) en tant que membre de Batasuna, organisation interdite en Espagne mais légale en France.

L'Etat français a accepté de remettre à un autre Etat Européen, l'Etat espagnol, l'un-e de ses ressortissant-e-s pour des faits qu'il ne reconnaît pas lui-même comme

illégaux, des faits qui relèvent des libertés élémentaires que sont les droits d'expression, de réunion, d'opinion. C'est d'autant plus inacceptable que les juridictions espagnoles demandant le transfert d'Aurore Martin sont des juridictions d'exception, et que des cas de torture ont été révélés et dénoncés par des organisations internationales (Human Rights Watch, Amnesty International, CPT...), en Espagne notamment à l'encontre des militant-e-s basques.

Sous le prétexte de la « lutte contre le terrorisme », les Etats espagnol et français et leurs appareils judiciaires, criminalisent des expressions politiques. Ils accentuent la répression alors que la gauche



Décembre 2010 : Grève de la faim

TALA

indépendantiste basque s'exprime et agit en faveur d'une résolution démocratique, politique et pacifique du conflit au Pays Basque.

L'application du mandat d'arrêt européen à Aurore Martin met en relief de façon aiguë son utilisation à des fins de répression politique. Mais

Aurore Martin n'en est pas la seule victime. De nombreuses militant-e-s basques de nationalité espagnole sont remis systématiquement aux autorités espagnoles pour des raisons identiques. Il s'agit de la même atteinte à ce droit démocratique qu'est l'expression politique.

Nous dénonçons cette entente entre les Etats pour museler les oppositions politiques. Nous dénonçons ce détournement du mandat d'arrêt européen, comme un instrument liberticide aux mains des Etats. Il s'applique aujourd'hui à Aurore Martin. Demain il pourrait s'appliquer à n'importe quel militant /militante politique ou syndical de l'espace européen.

Nous appelons l'ensemble des organisations et associations démocratiques à intervenir et à se mobiliser de façon unitaire sur ces revendications

Premiers signataires du Pays Basque

Abeberry Koko - Co-président du Comité de défense des droits de l'homme en Pays Basque CDDHPBko lehendakarikidea

Agirre Joxean - Sociologue - soziologoa

Alcibar Mickaël - Membre d'ABko kidea

Allaux Sylvianne - Conseillère Régionale PS-ko eskualdeko hautetsia

Bacho Sauveur - Maire d'Arberats - Arberatzeko auzapeza

Bardet Cathy - Solidaire Pays Basque

Berger Michel - Co-président du Comité de défense des droits de l'homme en Pays Basque CDDHPBko lehendakarikidea

Berhocoirigoin Michel - Paysan - Laborari

Bessonart Christine - Maire de St Pée sur Nivelle - Senpereko auzapeza

Bilbao Lorea - Avocate au barreau de Bilbao, membre du TAT, groupe contre la torture - Bilboko abokatua, TAT - torturaren aurkako taldeko kidea

Bisauta Martine - Conseillère municipale de Bayonne- Baionako hautetsia

Blanco Aitziber - Membre de la direction de Lokarriko zuzendaritzako kidea

Bortayrou Jakes - Membre du secrétariat d'ABko idazkaritzako kidea

Carrasquedo Pedro - Membre du bureau National de la CGT culture - CGT kultura saileko bulego nazionalako kidea

Castaigns Jean - Conseiller général ancien président du conseil général des Pyrénées Atlantiques de 2008 à 2011 - UMP - Kontseilari orokorra, Pirinio Atlantikokoetako kontseilu orokorreko lehendakaria 2008tik 2011ra - UMP

Catalogne Txomin - Segi

Cazalli Christelle - Conseillère municipale Hendaye - apparentée PC - hautetsia

Cellan Claire - Secrétaire générale CFDT Santé Sociaux Pays Basque - CFDT osasungintza Euskal Herriko idazkari orokorra

Charpentier Francis - Solidaires Pays Basque

Daguerre Dominika - Collectif Oldartu kolektiboa

Déprez Christophe - Président LDH Pays Basque-eko lehendakaria

Deruy Claire - Présidente Attac Pays Basque - Attac Euskal Herriko lehendakaria

Dubardieux Yvette - Conseillère municipale St Jean de Luz - membre du PC - Donibane Lohitzuneko hautetsia - PC Alderdi komunistako kidea

Ducarre Hélène - Présidente de la CIMADE Pays Basque - CIMADE Euskal Herriko lehendakaria

Dufau Peio - Secrétaire adjoint de la CGT cheminot Bayonne - CGT treinbideetako Baionako idazkari ordea

Elixiri Amaia - Segi

Escenaro Kotte - Conseiller général, Vice président du conseil général des Pyrénées Atlantiques - PS - Kontseilari orokorra, Pirinio Atlantikoko kontseilu orokorreko lehendakari ordea - PS

Esnañ Amaia - Membre du mouvement pour l'amnistie - Amnistiaren aldeko mugimenduko kidea

Etchegaray Jean René - Adjoint à la mairie de Bayonne - Modem - Baionako axuanta - Modem

Etcheverry Ainchart Peio - Conseiller municipal St Jean de Luz - AB - Donibane Lohitzuneko hautetsia - AB

Fagoaga Jean - Membre fondateur d'Anai Artea - Anai Artearen sortzaileetarikoa

Fontang Amaia - Membre de LABeko militantea

Funosas Anaiz - Porte parole d'Askatasuna-ko bozeramailea

Garat Frantxoa - Prêtre - apeza

Gramont Marie Claire - Présidente association Etxerat (familles des prisonniers politiques basques) - Etxerat elkarteko lehendakaria (euskal preso politikoen familien elkartea)

Hardouin Laurence - Porte parole de la CIMADE Pays Basque - CIMADE Euskal Herriko bozeramailea

Iriart Alain - Conseiller Général et maire de Saint Pierre d'Irube - AB - Kontseilari orokorra eta Hiriburuko auzapeza - AB

Iriondo Eudene - Membre du Behatokia-ko partaidea

Kherig Chantal - Conseillère municipale Hendaye - Hendaiako hautetsia

Laralde Xabi - Porte Parole de Batasunako bozeramailea

Larrieu Claude - Membre du NPako militantea

Larzabal Battitta - Secrétaire d'Anai Artea-ko idazkaria

Lefort Anny - Membre de LDH Pays Basque - LDH Euskal Herriko kidea

Lefort Jean François - Membre de Batasunako militantea

Leiciagueçahar Alice - Conseillère régionale - Les Verts - Eskualdeko kontseilaria - Berdeak

Martin Emilie - Askatasuna

Mejias Ainhoa - Membre du Behatokia-ko partaidea

Mintegi Laura - Ecrivaine - idazlea

Noqueret Pierre - Collectif Oldartu kolektiboa

Oillarburu Patxi - Euskaldun Gazteria - MRJC

Otamendi Martxelo - Directeur du quotidien Berrria egunkariko zuzendaria

Oxandabaratz Luxi - Conseillère municipale Gamartxe - Gamarteko hautetsia

Pernaud Francis - Interco 64 CNT

Prieto Geronimo - Conseiller Prud'homme - LAB - Prud'hommes-etako aholkularia - LAB

Rouget Didier - Docteur en droit, membre du Behatokia - Zuzenbidean doktoratua, Behatokiako kidea

Soria Juanje - Membre du mouvement pour l'insoumission - Intsumisioaren mugimenduko kidea

Soudre Jean Claude - Conseiller municipal Bayonne - membre du Parti de Gauche PG - Baionako hautetsia - Parti de Gauche, Ezkerreko alderdiko kidea

Urizar Iratxe - Avocate au barreau de Bilbao, membre du Behatokia - Bilboko abokatua, Behatokiako kidea

Programme de la journée du 18 juin

Ekainaren 18ko egunaren egitaraua

10h

Table ronde publique / Mahain inguru publikoa
(les interventions seront traduites en basque et en français)
Les législations d'exception et droits démocratiques

Intervenants :

Iratxe Urizar du Behatokia (Observatoire des libertés publiques en Pays Basque) : L'Audience Nationale de Madrid et l'utilisation du MAE par cette juridiction

Intervenant à préciser : présentation générale des lois d'exception et sécuritaires.

Intervenant à préciser : Exposé sur les conséquences de ces législations dans la société française.

Intervenant à préciser : le Mandat d'Arrêt Européen

Modératrice :

Anaiz Funosas, responsable d'Askatasuna

16h

Table ronde publique / Mahain inguru publikoa
(les interventions seront traduites en basque et en français)
La résolution du conflit politique basque

Intervenants :

Dr. Véronique Dudouet, de la Fondation Berghof (Allemagne) : Consultante pour diverses organisations de la société civile et du Parlement Européen. Elle est spécialiste en résolution des conflits et en relations internationales et sécurité.

La fondation Berghof est spécialisée dans les résolutions des conflits politiques, les lois d'exception et le lien entre les deux.

Theresa Ruane représentante du Sinn Fein (Irlande) : Apport dans la résolution du conflit en Irlande de la communauté internationale et de l'Union Européenne.

Xabi Larralde, responsable de Batasuna : Membre du groupe de négociation de Batasuna lors du processus de Loiola. Association Lokarri

Modérateur :

Jean Pierre Massias, professeur de droit constitutionnel

18h

Début des animations
Animazioen hasiera

Jeux pour les enfants (maquillage, jeux de cirque, chateaux gonflables)

Haurrentzako jokoak (makillatze talierra, zirko jokoak, puzgarriak)

Animations musicales

Musika

Toutes les activités de la journée

se déroulent à la Halle d'Iraty

Aktibitate guziak Iraty-n iragaiten dira

Animations pour les enfants et garderie

durant le meeting

Haurrentzako animazioak eta ekitaldi denboran hartzaindegia

Possibilité de se restaurer sur place
Jatekoa eta edatekoa

19h : Meeting

interventions principales :

Michel Tubiana de la Ligue des Droits de l'Homme et Anaiz Funosas du collectif contre le MAE; participation des signataires du manifeste

7tan : Ekitaldia

hitz hartze nagusiak

LDHeke Michel Tubiana eta Euroaginduaren kontrako kolektiboko Anaiz Funosas; manifestoaren izenpentzaileen parte hartzearekin

21h

Fête populaire et concert
Besta herrikoa eta kontzertua

Entrée gratuite
Sartzea uririk

NIKO ET XART

ESNE

BELTZA

PIARRRES

DJ MAGIC